Le Couarail

Mars 2011 Numéro 130

Journal de l'Union S.N.U.I. Sud Trésor Moselle

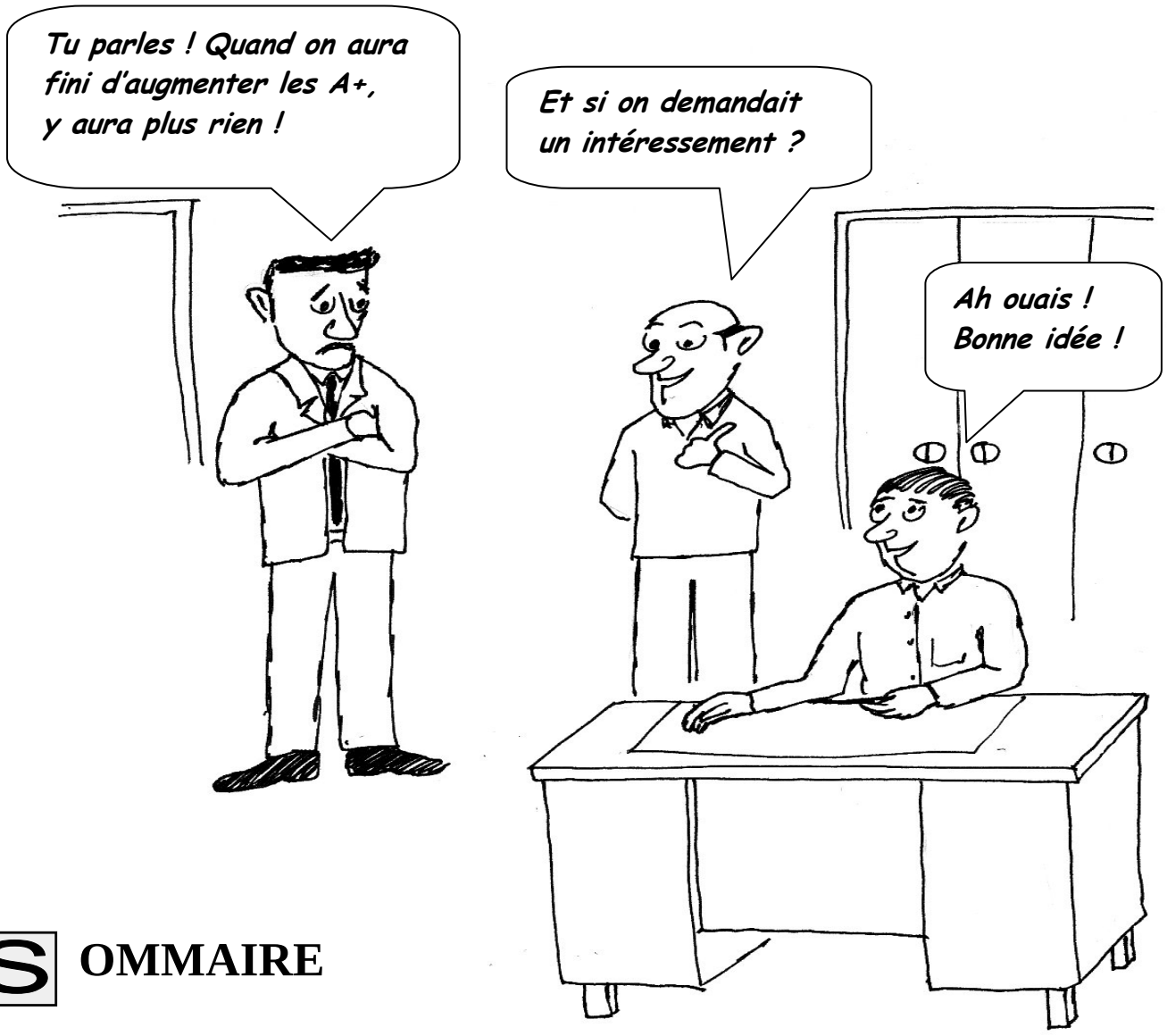

SOMMAIRE

- Le mot du secrétaire (p.2)
- Travailler plus ! (p.3)
- Le CFE (p.4)
- Agora (p.5)
- La fable (p.6)
- Humour (p.7)
- Les potins de la comète (p.8)
- La vérité sur les indicateurs (p.9)
- Bulletin d'adhésion (p.10)

« Les mauvais dirigeants font plus de mal par l'exemple que par la faute ».

Cicéron

Le Mot du secrétaire

—oOo—

Changement de régime

Sous d'autres régimes, on avait coutume de dire au décès d'un monarque et à l'avènement du nouveau : « le Roi est mort, vive le Roi ».

C'est un peu le sentiment qui prédomine au sein de la DRFiP en Moselle.
Avec le changement de hiérarchie, ou plutôt la sédimentation de couches hiérarchiques, s'est révélé un nouveau fonctionnement du « Château » de la rue François de Curel, autrement dit, de la nouvelle direction.

L'impression est celle d'un monarque au sommet de la pyramide avec son pouvoir absolu et sa distribution de bons et mauvais points.
Il existe un premier cercle de « responsables » ne prenant aucune décision sans en référer au monarque et où toute prise d'initiative « fortuite » peut entraîner une disgrâce du Seigneur.
Dans un deuxième cercle évoluent ceux qui n'aspirent ne serait ce qu'à se rapprocher, voire à accéder au premier cercle.

Bref un aggloméra de « décideurs » qui ne prennent aucune décision et qui attendent simplement l'arbitrage du chef et surtout ses bonnes grâces.
A côté de cela, les agents triment de plus en plus dans les services et n'ont que faire de ces circonvolutions partisanes.

Les gains budgétaires à hauteur de 50% générés par les suppressions d'emplois auraient dû revenir aux agents. Il est certain que de cette manne, les « petites mains » n'en ont pas vu la couleur.

A n'arroser que les haute dignitaires, la DG prend le risque de mécontenter la base et de gripper la machine.

Philippe OSTROGORSKI.

Travailler plus : une triste réalité !

Catégorie d'emplois	Effectif 2006	Effectif 2007	Effectif 2008	Effectif 2009	Effectif 2010	Effectif 2011
A+	1 921	2 512	2 619	2 702	2 740	2 822
A	28 311	27 772	27 677	27 716	27 845	28 363
B	42 494	42 488	42 524	42 864	41 346	41 793
C	57 759	55 202	52 772	50 021	49 225	45 806
TOTAL	130 485	127 974	125 592	123 303	121 156	118 784

	2002	2009	Evolution %
Sphère fiscale			
Nbre de déclaration de revenus	33,4 millions	36,39 millions	+ 8,9 %
Nbre de contribuables renseignés durant la campagne IR	3,2 millions	4,2 millions	+ 31,25 %
Nbre d'appels téléphoniques reçus durant la campagne IR	2,4 millions	3,3 millions	+ 37,5 %
Nbre de courriers électroniques	30 000	260 000 (1)	+ 766,6 %
Nbre d'entreprises soumises à la TVA	3,48 millions	4,19 millions	+ 20,4 %
Nbre d'entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés	1,12 million	1,57 million	+ 40,17 %
Nbre d'entreprises soumises à la taxe professionnelle	3,29 millions	3,76 millions	+ 14,28 %
Nbre d'avis de taxe foncière	26,2 millions	28,85 millions	+ 10,11 %
Nbre d'avis de taxe d'habitation	23,9 millions	28,23 millions	+ 4,9 %
Nbre de locaux répertoriés par le Cadastre	44 millions	47,8 millions	+ 8,63 %
Nbre de publications foncières	2,4 millions	2,1 millions (2)	- 12,5 % (4)
Nbre de renseignements délivrés	5,1 millions	5 millions (2)	- 1,9 % (4)
Nbre de contrôles fiscaux externes	50 371	51 615 (3)	+ 2,46 % (5)
Nbre d'affaires contentieuses et gracieuses reçues	3,41 millions	3,78 millions	+ 10,85 %
Sphère gestion publique			
Dépenses de l'Etat payées par la DGFiP : - budget général - comptes spéciaux	 341,4 milliards d' 83,5 milliards d'	 402,59 milliards d' 215 milliards d'	 + 17,8 % + 157,48 %
Dépenses du secteur public local payées par la DGFiP : - dépenses recettes totales - dépenses d'investissement	 138,1 milliards d'	 215,03 milliards d'	 + 55,7 %
Redevance audiovisuelle	2,01 milliards d'	2,99 milliards d'	+ 48,7 %
Nombre de comptes	111 000	120 000	+ 8,1 %
Etat du réseau : nombre de trésoreries	3 800	2 800	- 26,31 %

Un bon exemple valant mieux qu'un long discours, il nous a semblé que ces chiffres étaient édifiants.

Un nouveau regard sur le CFE

L'Assemblée Nationale, dans son rapport Carrez, fait état des observations suivantes de la Cour des Comptes :

- la DGFIP a donné la priorité aux objectifs de rendement orientant les contrôles vers les dossiers les plus faciles et délaissaint les dossiers les plus complexes qui obligent à des enquêtes longues ;
- la certification des brigades est onéreuse et elle jette une suspicion sur les services de contrôle fiscal ;
- le nombre de contrôles fiscaux externes diminue depuis 2006 en passant de 52.429 à 51.615 en 2009 ;
- le nombre de plaintes déposées pour fraude fiscale decline.

Le rapporteur conclut : “ la nécessité de réformer les équipes de contrôle s'impose. Ce besoin se fonde sur la complexité et les délais nécessaires à la conduite d'un contrôle fiscal de dimension internationale.”

L' Union SNUI- SUD Trésor Solidaires ne peut qu'abonder en ce sens et confirmer cette analyse en réclamant sans cesse un renforcement des effectifs.

Certaines entreprises doivent télépayer leurs impôts de par le montant de leur chiffre d’affaires. Jusque là rien à dire, quoique.

Démarrage difficile (site informatique mal calibré), mauvaise information des services...et trop souvent en fin de mois les entreprises appellent les SIE pour leur faire part des difficultés rencontrées.

La réponse officielle proposée par l’administration c’est « persévérez cela va fonctionner. »

Afin d’obliger les entreprise à persévérer, le législateur applique une amende de 60 € si l’obligation n’est pas respectée.

Il faut bien avoir un moyen de pression, diantre !

Mais là où l’affaire se corse c’est lorsque l’entreprise qui doit télépayer ne le peut pas parce que le comptable qui gère son dossier c’est ..... la DGFIP .

Par équité elle s’applique elle même la pénalité de 60 €.

L'armée Metzicaine

Si les agents pensaient qu'il y avait pléthore de directeurs à la DRFIP, qu'ils s'accrochent bien à leur siège parce qu'on est loin d'avoir atteint le plafond !

On nous annonce l'arrivée d'un nouvel AGFIP (équivalent DSF ou TPG) en la personne de M Gauthier et la création de 3 postes de Directeurs Divisionnaires.

L'addition de tous ces directeurs représente en nombre plus que l'ensemble des agents de l'hôtel des Finances de Château-Salins ou du centre des Finances publiques de Faulquemont.

Bref, toujours moins de rameurs, toujours plus de barreurs !

Avec tous ces « joueurs de pipeau », le bateau de la DRFIP coule, mais en musique.
On est passé de la petite musique de chambre à l’orchestre philharmonique!

AGORA

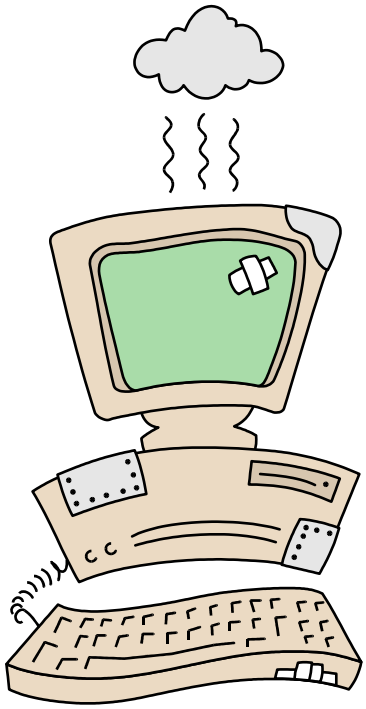

Quel merveilleux outil d'aide à la gestion pour les agents !
Depuis la mise en service de cette application qui a coûté la bagatelle de quelques millions d'euros, nous avons plus souvent subi des aléas de fonctionnement qu'une réelle aide aux agents.
La pointeuse est régulièrement en panne. Les jours de congés ou de récupération redescendent dans Agora de plus en plus tardivement entraînant des anomalies à régulariser.
Les personnels en charge de la gestion, dits « GHV » (gestionnaires des horaires variables) sont fréquemment soumis à la pression des collègues qui voient chaque jour leurs heures non comptabilisées, leurs congés non intégrés et leurs demandes de remboursements de frais en instance.
Bref, avant la fusion, Agora boitait déjà mais depuis cela ne fonctionne plus du tout.

Voilà un bel exemple d'amélioration à la mode « DGFiP.

CAPL C en B

Les premières CAPL présidées par la nouvelle équipe dirigeante de la DRFIP Moselle se sont déroulées récemment et plus particulièrement celles concernant les promotions de C en B.

Une nouvelle méthode de travail proposée par le nouveau président nous a tout particulièrement interloqués.

Il s'agissait de nous associer aux choix de la Direction en écartant d'emblée les " mauvais dossiers " et en faisant le tri entre les " excellents " et les " exceptionnels ".

Nous avons expliqué au président que telle n'était pas notre philosophie ni notre pratique.

En effet, nous avons réaffirmé que notre conception de défenseur des agents était de défendre tous les dossiers confiés par nos mandants.

Nous comprenons mieux la proposition faite par la DRFIP à l'évocation de la dernière CAP Locale de B en A à l'ex Trésor. Le syndicat majoritaire chez les cadres s'est comporté en véritable relais de l'administration en écartant les dossiers jugés faibles.

Nous condamnons avec d'autres cette grave dérive consistant à collaborer avec la DRFIP, à jouer aux procureurs et à descendre nos collègues.

LA FABLE DU RAMEUR ET DES BARREURS

Un hôpital et une clinique décident de faire des courses d'aviron.
Les deux équipes s'entraînent dur, la clinique gagne avec plus d'un kilomètre d'avance. L'équipe de l'hôpital est très affectée par cette défaite.
Leur management se réunit pour chercher la cause de l'échec. Un groupe d'audit constitué de seniors managers est désigné. Après enquête, il conclut que l'équipe de la clinique est constituée de 8 rameurs pour un barreur, alors que l'équipe de l'hôpital se compose de 8 barreurs pour un rameur A la lecture du rapport, la direction de l'hôpital décide de louer les services d'un cabinet de consultants.
Après avoir perçu d'énormes honoraires, ils rendent leur avis " l'équipe de l'hôpital a besoin de plus de rameurs et de moins de barreurs".
La structure de l'équipe de l'hôpital est donc réorganisée. Mais comme personne ne veut devenir rameur, il est décidé de créer quatre postes de barreurs-assistants, trois de barreurs-projets et un de barreur-chef.
Ils mettent aussi en oeuvre un système de stimulation pour encourager le seul rameur de l'équipe à travailler beaucoup plus. Baptisé « objectif qualité et zéro défaut », il repose sur des réunions régulières, des évaluations permanentes et un contrat d'objectif pour le rameur.
La deuxième course a lieu et cette fois la clinique gagne avec deux kilomètres d'avance.
L'Agence Régionale de l'Hospitalisation ordonne de licencier le rameur, de stopper la mise en chantier d'un nouvel aviron et d'annuler tout nouvel investissement. Elle récompense les barreurs-managers de leurs efforts en leur donnant le prix de l'organisation.
La Direction de l'Hôpital établit une procédure visant à valider la réalité de l'échec en nommant un pilote de projet, dont l'objectif sera d'accréditer une nouvelle stratégie en conformité avec les indicateurs de traçabilité dans le cadre d'un réseau sécurisé de compétences, pour contrôles de qualité du protocole.
Par ailleurs, elle distribue l'argent économisé par ces mesures de restriction à l'amélioration de son Projet d'Etablissement.
Parallèlement, le Ministère de la Santé, afin d'égaliser les chances entre le public et le privé, décide que désormais les courses d'aviron entre l'hôpital et la clinique se dérouleront différemment. Pendant que la clinique devra parcourir dix kilomètres, appelé « Objectif Quantité National », l'hôpital n'aura à courir que cinq kilomètres et il lui sera octroyé une subvention exceptionnelle d'un barreur.
La troisième course a lieu. Au bout d'une heure de course, la clinique a déjà parcouru douze kilomètres.
Très mécontent de ce dépassement de l'Objectif, le Ministère de la Santé décide que la clinique ne pourra désormais courir qu'avec des rameurs assujettis aux trente cinq heures et dans une barque prenant l'eau de toute part.

Moralité : rien ne sert de ramer quand on est dans la mauvaise barque.

HUMOUR

2011 déjà ! Et qui se souvient du bug informatique de l'an 2000 ? Peu de monde, c'est déjà si loin.

Et pourtant, à bien y réfléchir, ce bug annoncé comme terrible était craint par l'administration au point de mettre en place des cellules de crise en alerte surtout la nuit de la saint Sylvestre. Ce « plouf » comme chacun sait nous fait bien rire 10 ans après.

Des bugs par contre, pas seulement informatiques, nous en avons régulièrement.
Les cellules de crises se sont évaporées telles des bulles de champagne et nous sommes revenus au système « D » pour faire fonctionner des accueils mal organisés, mal dimensionnés, des services surchargés.

Nous sentant de plus en plus livrés à nous-mêmes, nous subissons des réformes à peine annoncées et déjà mises en place sans formation ou si peu avec des applications logicielles trop lourdes et souvent en panne.

La DRFIP, issue de la fusion DGI/DGCP n'est-elle pas mise en place pour régler les problèmes ?
Mais qu'en est il ?

Nous savons que l'armée mexicaine est payée pour penser. Oui mais à quoi ?
A une nouvelle organisation, à une nouvelle réforme ?

Et si c'était ça le bug de l'an 2000 !

Blague !

Procédure à suivre en cas d'agression: FAITES LE 620

En cas d'agression, la procédure veut que vous fassiez le n° 620.

Vous allez être pris en charge par une plate-forme privée

Suivez scrupuleusement les indications suivantes :
- en cas d'agression verbale, tapez "1"
- en cas d'agression physique, tapez "2"
- si vous êtes victime d'un braquage, tapez "3"

Nous avons effectué la procedure. Voilà la réponse que nous avons obtenue: " nous avons bien pris en compte votre appel, malheureusement tous nos opérateurs sont actuellement en ligne. Veuillez rappeler ultérieurement ".

Nous avons pourtant suivi la procédure à la lettre. Nous avons fait le "6 en vain".

Les potins de la comète

✓ BRÈVES :

Par un amendement du Sénat voté entre Noël et Nouvel an, les périodes de congés maladie n'ouvriront plus droit aux jours d'ARTT.
En clair, par période de 13 jours d'arrêt pour maladie, un jour de congé sera décompté.
Cependant l'application de cette mesure n'interviendra au sein de le DGFIP qu'après parution du décret à une date encore inconnue.

Une phrase récemment prononcée par une responsable de division s'adressant aux agents est révélatrice de l'état d'esprit de la Direction et de l'idée qu'ont nos caciques du service public républicain. « On est là pour faire, pas pour bien faire ».

Le calendrier de l'année 2011 fait apparaître 2 ponts naturels :

Vendredi 3 juin,
Vendredi 15 juillet

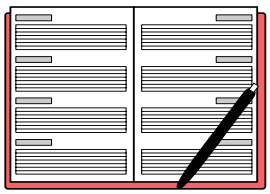

A l'occasion de l'un ou l'autre de ces deux ponts, une journée d'autorisation d'absence exceptionnelle sera octroyée par la Direction.

Adhérent(e)s et sympathisant(e)s, vous pouvez d'ores et déjà noter sur vos agendas la date de la future Assemblée Générale de l'Union SNUI-Sud Trésor Moselle qui se tiendra le mardi 10 mai prochain à Kirsch-les-Sierck.

Union SNUI/SUD Trésor
MOSELLE

La vérité sur les indicateurs

Moins d'indicateurs de « performances » ?

Du double discours à la réalité...

Des indicateurs en baisse ?

Si les « grands indicateurs » statistiques sont en baisse apparente:
22 indicateurs en 2010
18 en 2011.
En revanche les indicateurs de performance LOLF sont en hausse!
9 « objectifs » en 2010,
10 en 2011.

Mais regardons de plus près...

De 22 à 18 indicateurs...

...une **vraie fausse baisse** !

... qui s'explique principalement par la fusion de sous indicateurs existants :

Par exemple **les 3 Indicateurs relatifs au civisme fiscal, fusionné en un sous Indicateur unique incluant dépôt et paiement, ou les deux relatifs au taux d'intervention sur les recettes et les dépenses , également regoupés,**

3 en 1 , c'est pas vraiment la baisse !

Un indicateur peut en cacher plusieurs !

Le référentiel Marianne : 19 engagements
Remplace

L'indicateur PVFI : 10 engagements
= **plus de contraintes pour les agents !**

Pour Nous Faciliter le Travail !

EXIGEONS:

- **Pas de charge nouvelle sans emplois !**
- **Non aux saisies multiples !**
- **Révision du calendrier des missions !**
- **Pas de notes sans mode d'emploi !**
- **Stop au flicage, on veut du soutien !**

Au final :
Autant de boulot, plus de contraintes !

La vraie fausse baisse des indicateurs n'est pas un cadeau pour les agents !

LE JOUR DE LA PAYE

DATES DE VERSEMENT DE LA PAYE 2011

MOIS DE LA PAYE	DATE VALEUR
JANVIER	27
FÉVRIER	24
MARS	29
AVRIL	27
MAI	27
JUIN	28
JUILLET	27
AOÛT	29
SEPTEMBRE	28
OCTOBRE	27
NOVEMBRE	28
DÉCEMBRE	21

2011 Union SNUI - SUD Trésor Solidaires

BULLETIN D'ADHÉSION

Nom (marital) ..... **Prénom** .....

Nom (patronymique) .....

Date de naissance ...../...../..... **Grade** **Echelon** **Indice**

Montant de la cotisation

Temps partiel :.....**%**

Numéro DGI :

Identifiant ministériel
N° à 10 chiffres (voir ANAIS)

→ **Filière Fiscale**

→ **Filière gestion publique**

Adresse administrative – service – structure – téléphone :

Mel professionnel : ..... @dgfip.finances.gouv.fr

Coupon à remettre à votre correspondant accompagné du règlement
Union SNUI-SUD Trésor Solidaires Boite 29 80 rue de Montreuil 75011 PARIS - Tél. 01.44.64.64.44
Fax 01.43.48.96.16 union@snuisudtresor.fr http://snuisudtresor.fr